



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JANVIER 2020**

Sous la présidence de Monsieur Gérard GUICHARD - Maire

Membres présents : MMES Martine BEAULIEU, Marie-Claire BULLIFFON, Magalie CONTY, Léontina GARNIER, Anne PAGAN,
MM. Franck BONNAUD, Vincent BONNIER, Alain CLERC, Frédéric CRASSIN, Jean-Louis DESCHER, Daniel DUSSOLIN, Gérard GUICHARD, Philippe JOSIEN, Jean-Paul PERRET, Jean-Claude PITTON,
formant la majorité des membres en exercice ;

Procurations : MMES Karima RABEHI (procuration à Léontina GARNIER) et Annabelle TURC (procuration à Jean-Claude PITTON), M. Jamel BENGORINE (procuration à Alain CLERC)

Absents : MM. Valéry MORTIER, Nénad PAVLOVIC ;

M. Franck BONNAUD a été élu secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h00.

En exercice : 20

Présents : 15

Votants : 18

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 16 décembre 2019 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Délibérations

1) Mise en séparatif des rues des Granges, du Vieux Blanchon et du chemin des Agneloux et réhabilitation du réseau d'assainissement de l'avenue de l'Oiselon – Avenant n°1 à la mission de maîtrise d'œuvre

Considérant l'attribution du marché de maîtrise au cabinet MERLIN le 26/06/2019 pour un montant total d'honoraires de 37 580 €HT ;

Considérant l'estimation prévisionnelle des travaux qui était de 650 000 € HT ;

Monsieur le Maire explique qu'à l'issue des études de PROJET approuvées par le maître d'ouvrage, le coût prévisionnel définitif des travaux est arrêté à 564 590,85 € HT.

Le marché était traité à prix mixtes. La rémunération du maître d'œuvre était décomposée de la façon suivante :

- Les missions complémentaires sont rémunérées sur la base de prix forfaitaire définitif,
- Les missions de maîtrise d'œuvre de l'AVP à l'AOR sont rémunérées à prix provisoires, la rémunération définitive du maître d'œuvre étant arrêtée par voie d'avenant au plus tard à la remise du Projet pour les prestations identifiées dans la décomposition des prix unitaires, par l'application du prix unitaires aux quantités réellement exécutées.

Au regard du faible écart entre l'estimation prévisionnelle provisoire et l'estimation prévisionnelle des travaux et puisque le titulaire a procédé à la reprise complète du scénario du projet sans amiante suite au diagnostic amiante négatif, il est décidé que le montant définitif de la rémunération du maître d'œuvre reste identique au montant du marché signé lors de la notification pour la partie forfaitaire soit 33 060 € HT (3 810 € HT pour les missions complémentaires et 29 250 € HT pour les missions AVP à AOR)

Pour la partie à prix unitaires, il est pris en considération la quantité réellement exécutés des enquêtes de branchement soit 56 au lieu de 50 unités portant la partie à prix unitaires à 5 060 € HT au lieu de 4 520 € HT

Le total du marché de Maîtrise d'œuvre est donc porté à 38 120 € HT au lieu de 37 580 € HT (Voir décomposition dans le projet d'avenant joint en Annexe).

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour fixer le coût prévisionnel définitif des travaux à 564 590,85 € HT et arrêter le montant des honoraires à 38 120 € HT, soit 45 744 € TTC.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte l'avenant n°1, annexé, relatif au marché de maîtrise d'œuvre, portant fixation du coût prévisionnel définitif des travaux à un montant de 564 590,85 € HT et fixant le montant définitif des honoraires de maîtrise d'œuvre à 38 120 € HT, soit 45 744 € TTC ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le présent avenant ;

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de celle-ci, à signer les marchés ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution.

Débat et questions : Jean-Claude PITTON dit que le montant de travaux indiqué ne fait référence qu'aux volets eaux usées et eaux pluviales du projet et pas à l'adduction d'eau potable. Monsieur le Maire confirme que le coût de la maîtrise d'œuvre sur les travaux d'eau potable est pris en charges par le Syndicat des eaux AVR. La réalisation des deux volets de travaux sera coordonnée : une seule et même entreprise réalisera les travaux en tranchée et une autre les travaux sans tranchée. Monsieur le Maire ajoute qu'il y avait une petite complication pour le SIE AVR, dont le contrat de maîtrise d'œuvre était arrivé à échéance, en raison de l'épuisement des crédits ouverts. Il aurait donc dû le relancer dans son intégralité, ce qui aurait pu retarder notre opération. Une solution a cependant pu être trouvée en accord avec la préfecture. Vincent BONNIER demande s'il y aura également un projet de voirie. Monsieur le Maire répond que cela sera très certainement nécessaire, car la route va être ouverte sur toute sa largeur. Cependant, il faudra probablement aller au-delà d'une simple réfection de la chaussée, mais également réfléchir à un projet de circulation, créer des trottoirs et mettre la route à sens unique.

2) Fibre optique – Convention d'occupation d'un terrain communal pour l'installation d'un shelter optique

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du projet de déploiement du réseau fibre optique à très haut débit à Pont d'Ain, le SIEA doit implanter un shelter « optique » sur un terrain communal.

La parcelle la plus adaptée pour recevoir cet équipement est située, allée des Jardiniers (terrain des Jardins pondinois). Elle est cadastrée section ZI numéro 124.

Ce petit bâtiment, d'une surface de 12 m², servira à la desserte de la quasi-totalité de la commune.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver cette convention d'occupation qui est consentie à titre gratuit.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention d'occupation de la parcelle communale cadastrée ZI numéro 124, située allée des Jardiniers, pour l'implantation d'un Shelter « optique » qui permettra la desserte de la plus grande partie du territoire de Pont-d'Ain ;

DIT que cette convention est consentie à titre gratuit ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document nécessaire à son application.

Débat et questions : Vincent BONNIER demande si nous avons un échéancier des travaux. Monsieur le Maire dit que nous n'avons rien de précis pour l'instant, au-delà de la date d'objectif de déploiement du réseau d'ici la fin de l'année. Marie-Claire BULLIFFON demande si l'on a une idée du coût du raccordement pour les particuliers. Monsieur le Maire répond que certains opérateurs le propose gratuitement, lorsque le réseau arrive en aérien ou qu'il y a des fourreaux existants, mais qu'il appartiendra à chacun de consulter et de mettre en concurrence les différentes entreprises.

3) Ex-local des douanes – Bail précaire

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'il a été contacté par la société COLAS Rhône-Alpes – Auvergne qui cherche un local à proximité de l'autoroute pour y installer un bureau secondaire durant le chantier de réfection de l'A42 au cours de l'année.

L'ex-local des douanes étant vacant, il est proposé de lui mettre à disposition pour les périodes suivantes :

- du 15 mars au 15 mai 2020,
- du 15 août au 15 octobre 2020.

Le loyer mensuel est fixé à 300.00 € HT, soit 360.00 € TTC.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE de louer à la société COLAS Rhône-Alpes – Auvergne, l'ex-local des douanes situé en zone d'activité sud, pour les périodes du 15 mars au 15 mai 2020 et du 15 août au 15 octobre 2020, moyennant un loyer mensuel de 300.00 € HT, soit 360.00 € TTC ;

AUTORISE le Maire à signer ce bail précaire.

4) Budget annexe assainissement collectif 2019 – Décision modificative n°1

Monsieur Daniel DUSSOLIN expose à l'Assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer des modifications au budget annexe assainissement collectif pour une régularisation au compte 1641 suite au glissement d'une écriture de 2018 en 2019.

Ces écritures se présentent de la manière suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
EXPLOITATION				
Total EXPLOITATION	0.00 €	0.00 €		
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues	2 500.00 €			
TOTAL 020 : Dépenses imprévues	2 500.00 €			
D-1641 : Emprunt en euros		2 500.00 €		
TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées		2 500.00 €		
Total INVESTISSEMENT	2 500.00 €	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur Daniel DUSSOLIN,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n°1 à apporter au budget annexe assainissement collectif de l'exercice 2019.

Questions diverses

✚ Travaux de réfection sur l'autoroute : Frédéric CRASSIN dit que trois chantiers vont se succéder dans le secteur : la réfection du pont vers Pont-d'Ain, la réfection de la couche de roulement et la réfection du balisage vers l'échangeur autoroutier. Environ 60 nuits de travaux sont prévues, au-cours desquelles l'autoroute sera fermée la nuit entre Meximieux et la Vavrette. Une bonne partie des déviations va passer par Pont-d'Ain, notamment avec circulation des poids lourds sur la rue du 1^{er} septembre 1944. Au nom du Département, il a demandé à APRR de bien communiquer auprès de la commune et de la population. Le Département a demandé à APRR de réfléchir à d'autres solutions en envisageant de ralentir les travaux pour ne pas fermer l'autoroute totalement. Monsieur le Maire confirme qu'en 2019, nous avons constaté une grosse augmentation de la circulation sur la commune, surtout la nuit. Il remercie Frédéric CRASSIN de ces informations.

✚ Etude d'infiltration pour la future station d'épuration : Jean-Claude PITTON demande si le marché a pu être attribué suite au dernier Conseil Municipal au-cours duquel une délégation avait été accordée au Maire pour choisir l'entreprise. Monsieur le Maire répond que le marché a été attribué à l'entreprise CPGF qui a commencé à travailler. Nous attendons encore les résultats.

✚ Liaison piétonne : Jean-Claude PITTON dit que les barrières installées pour empêcher la circulation pendant les travaux sont régulièrement déplacées et que de nombreuses personnes empruntent déjà le passage. Monsieur le Maire répond que le chantier n'a pas été réceptionné et qu'il est donc encore sous la responsabilité des entreprises. Il n'a pas voulu le réceptionner car tout n'est pas encore terminé : il manque les potelets pour empêcher le stationnement sur le béton désactivé, des finitions sur les bois d'assises, de l'éclairage public. Jean-Claude PITTON dit qu'il faudrait demander à l'entreprise de mieux protéger le chantier afin d'éviter que quelqu'un ne se blesse. Monsieur le Maire dit qu'il refera passer le message, même si à ce stade des travaux, il n'y a pas véritablement de dangers.

✚ Ancienne bibliothèque : Marie-Claire BULLIFFON demande si nous avons l'intention d'enlever les potelets qui empêchent le stationnement devant l'entrée, car cela permettrait d'ajouter deux places de stationnement dans le quartier. Monsieur le Maire dit que c'est à étudier.

✚ Stationnement : Monsieur le Maire dit que la gendarmerie a dressé 8 contraventions pour stationnement hors-case rue Louise de Savoie au-cours du weekend passé. La semaine précédente, les motards avaient verbalisé les stationnements irréguliers sur les places pour personnes à mobilité réduite et la zone bleue.

✚ Centre ophtalmologique : Jean-Paul PERRET demande si nous avons des précisions sur ce projet. Monsieur le Maire répond que nous avons juste rencontré les entrepreneurs et l'architecte qui sont venus nous présenter le projet. Il semble conséquent, mais pour l'instant nous attendons que l'entreprise dépose officiellement son dossier de permis de construire.

✚ Elections municipales des 15 et 22 mars : Monsieur le Maire demande à chacun de s'inscrire pour les permanences de bureau de vote et les opérations de dépouillement.

Rien n'étant plus inscrit à l'ordre du jour, la séance est close à 20h40.

Prochain Conseil municipal : lundi 2 mars 2020 à 19h00.

Le Maire

Le secrétaire de séance,

Gérard GUICHARD

Franck BONNAUD